



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 27584

### Texte de la question

M. Pierre Méhaignerie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'inquiétude exprimée par de nombreux parents d'élèves de sa circonscription. En effet, ils sont préoccupés par la situation de l'école publique qu'il s'agisse des seuils d'ouverture, des remplacements qui sont difficiles à assurer, ou du manque de poste. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rassurer les parents d'élèves et pour donner aux services de l'éducation nationale les moyens tant humains que financiers pour permettre l'éducation des élèves dans les meilleures conditions.

### Texte de la réponse

Dans le premier degré, la préparation de la rentrée 1999 s'est déroulée dans le contexte d'une décroissance démographique continue qui s'est conjuguée avec le maintien des moyens. La répartition des moyens entre les académies a été établie à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la situation des départements qui composent chaque académie. La démographie scolaire, la structure du réseau des écoles, le potentiel de remplacement, les spécificités locales, en particulier la ruralité et les difficultés sociales ou d'environnement, figurent parmi les éléments d'analyse retenus. Après une baisse démographique de longue durée, entre 1992 et 1998, l'académie de Rennes connaît désormais une stabilité de ses effectifs d'élèves (+ 383 élèves à la rentrée 1999). Pour tenir compte, notamment, de cette évolution, la mesure de rentrée initialement fixée à moins trente et un emplois a été ramenée progressivement à moins neuf emplois, sachant que les mesures de diminution antérieure avaient été étalées sur plusieurs années. Les recteurs d'académie ont, désormais, l'entière maîtrise de la répartition interdépartementale des dotations académiques. Ils peuvent, par conséquent, procéder aux transferts d'emplois qu'ils estiment nécessaires pour atténuer les disparités relevées entre les différents départements de leur académie. L'établissement des projets académiques doit tendre vers une utilisation optimale des moyens de l'académie et des départements, en fonction, d'une part, des objectifs nationaux et, d'autre part, des contraintes et des caractéristiques locales. C'est dans ce cadre que le recteur de l'académie de Rennes a décidé d'attribuer trente-cinq postes au département de l'Ille-et-Vilaine, ce qui s'est traduit par une amélioration du taux d'encadrement réel (4,92 en 1998 et 4,94 en 1999). S'agissant, plus précisément, de la situation scolaire dans la cinquième circonscription de l'Ille-et-Vilaine, il convient de prendre d'attache des autorités académiques qui sont le mieux à même d'explicitier leur démarche.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Méhaignerie](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27584

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 20 décembre 1999

**Question publiée le** : 29 mars 1999, page 1825

**Réponse publiée le** : 27 décembre 1999, page 7432